



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015

N/Réf : 2004 37023

Objet : Demande d'accès concernant :  
Obtenir copie du rapport d'inspection pour le lot 3 990 661 du cadastre du  
Québec à Napierville

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 26 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. rapport d'inspection, 24 avril 2015 (9 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (2)

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2015-04-23    Heure d'arrivée : 11 h 50    Heure de départ : 12 h 25  
Inspecteur : Véronique Beauchemin    Accompagné de :

N° intervention : 300938271    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0333300    N° du rapport d'inspection : 401249042  
N° demande : 200419522    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : Saint-Édouard - Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant de la coupe de bois en marécage sur le lot 522, situé immédiatement au nord du lot visé par le lieu X2145255

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Travaux en marécage lot 3 990 661  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : X2154579    Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune  
Localisation du lieu inspecté :  
Cadastre du Québec : 3990661  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,209700000000:-73,495400000000

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Serres Triterra		516, rang des Sloan Saint-Édouard (Québec) J0L 1Y0	Y2113742

Conditions météo  
Nuageux

Personnes rencontrées  SO

Plainte  SO

Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 29    Nombre de photos annexées au rapport : 13

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronique Beauchemin avec un appareil photo de type Sony Cyber-shot DSC-TF1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\beave01\7470-16-01-0333300\2015-04-23

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf pour les photos DSC03814 et DSC03815 qui ont été assemblées pour créer la panoramique Stitched\_003.

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

Échantillons  SO

## 2 Mise en contexte (facultatif) SO

Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant de la coupe de bois dans un marécage sur le lot 3 990 661, situé à coté d'un autre lieu de coupe de bois confirmé en marécage.

## 3 Description de l'inspection

Je suis déjà dans le champ voisin du lieu visé par la plainte, car je viens de terminer une inspection dans le même secteur. En arrivant dans le lot 3 990 661 par le 3 990 662 (voir le plan en annexe), je vois une partie de champs cultivée (soya au sol), et une seconde en friche. Je décide de tracer la limite au GPS entre la friche et la zone cultivée, pour vérifier plus tard au moyen du logiciel cartographique si cette zone en culture était déjà une zone cultivée. Je remarque que le fossé de drainage séparant 2 des champs a été récemment coupé de ses arbres et/ou arbustes; il y a des troncs fraîchement coupés (dont des bouleau gris et des ormes) sur une bonne longueur du fossé.

Je remarque également que dans la friche à côté de la terre cultivée il y a des matières résiduelles entreposées; un véhicule hors d'usage, chaudière rouillée, bouteille cassée, etc. Je me dirige maintenant vers la zone boisée pour vérifier s'il y a eu des coupes d'arbres. Je remarque que le sol a été bouleversé; il y a du remblai de terre et des trous creusés. Il y a aussi beaucoup de déchets de coupes forestières et végétales entreposés à cet endroit, soit de nombreuses branches et troncs d'arbres.

Je fais quelques vérifications pour déterminer quel type de forêt il s'agit et je note plusieurs caractéristiques typiques des marécages :

- Les arbres sont majoritairement composés d'espèces de lumières typiques à une friche, mais aussi d'espèces facultatives (FAC) des milieux humides, telles que le bouleau gris, érable rouge (FAC), frêne rouge (FAC), orme (FAC). Je note également que le sol est tapissé d'onoclée sensible, une fougère facultative.
- Le sol est gorgé d'eau et de nombreuses cuvettes sont constituées de litières de feuilles mortes noirâtre, typique des marécages. Aussi, certains arbres ont des racines qui sortent du sol, typique également des marécages.
- Le sol à cet endroit est constitué d'argile gorgée d'eau avec des mouchetures.

Après ces vérifications, je conclus que c'est un marécage. Je me dirige maintenant vers la limite du lot, et je remarque qu'à cet endroit, il y a eu aussi de la coupe d'arbres/arbustes en bordure du fossé de drainage. Toutefois, je constate qu'une section est constituée d'un vrai cours d'eau, et que de la coupe d'arbres a eu lieu en bande riveraine du cours d'eau appelé Le Ruisseau. Après ces vérifications, je quitte les lieux sans avoir croisé personne durant mon inspection.

## 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Après des vérifications dans SAGO et dans le logiciel cartographique, voici les informations que j'ai observées :

- Le propriétaire du lot n'a fait l'objet d'aucun manquement à la Loi sur la qualité de l'Environnement dans le passé.
- Le tracé GPS n'indique aucune augmentation de culture
- Il n'y a pas de milieux humides répertoriés à cet endroit selon les inventaires de Canards illimités Canada. Mais selon les cartes écoforestières, le drainage est caractérisé comme imparfait, le type écologique décrit le drainage comme étant de catégorie subhydrique, et la série de sols indique un sol de type « terre noire bien décomposé » à cet endroit.

## 5 Conclusion

Il y a eu des travaux en marécage (remblai et creusage) sans autorisation préalable du ministère de l'Environnement, ce qui contrevient à la l'article 22 alinéa 2 de la Loi sur la qualité de l'Environnement.

Finalement une petite section de coupe d'arbres a eu lieu en bande riveraine du cours d'eau Le Ruisseau. Toutefois, étant donné que ces activités sont à des fins agricoles, c'est la municipalité de St-Édouard qui doit appliquer sa réglementation en lien avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Également, après consultation auprès du service municipal du CCEQ, transmettre l'information à la municipalité concernant les matières résiduelles compte tenu du faible volume présent.

## Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

1	<b>Manquement :</b> Cependant, quiconque érige ou modifie une construction, exécute des travaux ou des ouvrages, entreprend l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ou augmente la production d'un bien ou d'un service dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière doit préalablement obtenir du ministre un certificat d'autorisation. <b>Travaux (remblai et creusage) en marécage sans autorisation</b> <b>Référence légale :</b> LQE, article 22 alinéa 2	<b>Degré de gravité des conséquences :</b> mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Peu d'atteintes à l'être humain d'avoir remblayé et creusé dans ce marécage	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : Faible impact à l'environnement d'avoir remblayé et creusé dans une petite section d'un marécage Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : Le marécage peut être remis en état	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Les travaux en marécage sont de faible superficie	

**Facteurs aggravants**

SO

**Facteurs atténuants**

SO

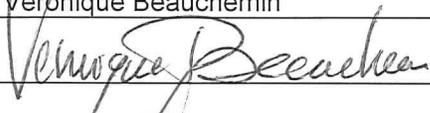
**6 Recommandations**

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur  
Ainsi, je recommande de envoyer un avis de non-conformité au propriétaire du lot, soit la compagnie 9254-7553 Québec inc. pour avoir fait des travaux en marécage sans autorisation préalable du ministère de l'environnement.

Je recommande également de transmettre l'information à la municipalité de St-Édouard de la coupe d'arbres en bande riveraine du cours d'eau Le Ruisseau. Également, après consultation auprès du service municipal du CCEQ, transmettre l'information concernant les matières résiduelles compte tenu du faible volume présent.

Rédigé par : Véronique Beauchemin

Signature :



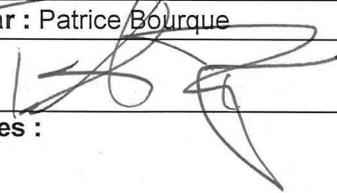
Date de signature : 2015-06-12

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date : 2015-06-12

Commentaires :



ScreenShot001.jpg

Localisation des éléments de l'inspection: travaux en marécage et coupes d'arbres en bande riveraine de la branche 2 du cours d'eau Le Ruisseau au lot 3 990 661

Inspection 24 avril 2015, Véronique Beaucher



DSC03808 (Small).JPG

Coupes d'arbres entre les deux champs (fossé de drainage)



DSC03825 (Small).JPG

Coupes d'arbres en bande riveraine du cours d'eau Le Ruisseau



DSC03826 (Small).JPG

Coupe d'arbres près du cours d'eau Le Ruisseau et vers le fossé de drainage

**Travaux en marécage, lot 3 990 661**  
Compagnie 9254-7553 Québec inc.



*DSC03812 (Small).JPG*

Remblai et creusage en marécage



*DSC03814 (Small).JPG*

Remblai et creusage en marécage



*DSC03816 (Small).JPG*

Remblai et creusage en marécage

Travaux en marécage, lot 3 990 661  
Compagnie 9254-7553 Québec inc.



DSC03818 (Small).JPG  
Remblai et creusage en marécage



DSC03820 (Small).JPG  
Remblai et creusage en marécage



Stitched\_003.JPG  
Remblai et creusage en marécage



DSC03817 (Small).JPG  
Marécage intact



DSC03823 (Small).JPG  
Résidus de coupe d'arbres/arbustes en marécage



DSC03824 (Small).JPG  
Marécage intact



DSC03802 (Small).JPG



DSC03803 (Small).JPG



DSC03804 (Small).JPG



DSC03805 (Small).JPG



DSC03806 (Small).JPG



DSC03807 (Small).JPG



DSC03808 (Small).JPG



DSC03809 (Small).JPG



DSC03810 (Small).JPG



DSC03811 (Small).JPG



DSC03812 (Small).JPG



DSC03813 (Small).JPG



DSC03814 (Small).JPG



DSC03815 (Small).JPG



DSC03816 (Small).JPG



DSC03817 (Small).JPG



DSC03818 (Small).JPG



DSC03819 (Small).JPG



DSC03820 (Small).JPG



DSC03821 (Small).JPG



DSC03822 (Small).JPG



DSC03823 (Small).JPG



DSC03824 (Small).JPG



DSC03825 (Small).JPG



DSC03826 (Small).JPG



DSC03827 (Small).JPG



DSC03828 (Small).JPG



DSC03829 (Small).JPG



DSC03830 (Small).JPG